

Appel à candidatures

pour investir un "Atelier d'artiste, éphémère"

en période estivale 2024

Pour qui ?

- ★ Artistes plasticiens, sculpteurs, peintres, artisans d'art ou associations d'arts plastiques.

Le Projet

Cet été 2024, la Ville de Gap renouvelle pour la 6ème année, le projet d'ateliers d'artistes éphémères et vous propose d'occuper un local en centre ville, mis à disposition gratuitement, **afin d'y installer, pendant la période estivale, votre atelier de travail.**

Un lieu de travail principalement mais également un lieu de partage et de convivialité. Cette vitrine vous permettra une grande visibilité ainsi qu'une présentation de vos œuvres mais également de votre démarche aux publics.

Vous pourrez également y proposer des rencontres, des rendez-vous ou encore des ateliers d'art. Ce lieu vous permettra de faire découvrir vos pratiques et de mettre en avant un savoir-faire.

Afin de rendre le projet encore plus vivant et attrayant vous serez encouragés à investir le domaine public pour des performances, des démonstrations ou autres. Vous pourrez aussi être force de proposition pour un événement "hors les murs" rassemblant les artistes des ateliers éphémères.

Les Conditions

- ★ Les artistes ou associations s'engagent à :
 - Installer leur atelier pour 1 ou 2 mois (juillet/août) **selon des conditions d'ouverture minimales établies par convention** (du mardi au samedi 10h-12h / 15h-19h + participation aux nocturnes des vitrines de Gap. Vous avez la possibilité d'ouvrir plus selon vos besoins ou envies)
 - Être force de proposition pour des interventions ponctuelles sur le domaine public.

- Participer aux événements hors les murs (s'il devait y en avoir).
- Ne pas utiliser le local à des fins uniquement commerciales (cependant tout artiste souhaitant réaliser des ventes ponctuelles devra être inscrit à l'URSSAF, en conformité avec la Maison Des Artistes et déclarer ses bénéfices).

★ La Ville de Gap s'engage à :

- Chercher des locaux en centre ville de Gap apportant un visibilité et pouvant accueillir des ateliers d'artistes.
- Signer et prendre en charge un bail précaire avec le propriétaire du local.
- Proposer une convention d'occupation de mise à disposition gratuite à un artiste ou une association d'arts plastiques.
- Prendre en charge la communication.

Plusieurs artistes pourront partager un local (dans la limite de la surface disponible dans chaque local) :

- en proposant une candidature commune par l'intermédiaire du dossier de candidature,
- en stipulant dans votre courrier que vous souhaitez partager un espace (nous vous proposerons alors un autre artiste ayant fait la même demande).

Si ce projet vous intéresse et que vous souhaitez occuper un local au mois de juillet et/ou août 2024, merci d'envoyer un dossier complet de candidature à la direction de la culture de la Ville de Gap qui devra comprendre :

- Une lettre de motivation précisant votre intérêt pour un espace de travail, présentant votre démarche artistique et professionnelle, formulant vos attentes et vos propositions de présentation. Si vous candidatez seul merci de préciser si vous êtes d'accord pour partager un atelier ou non.
- Les précisions concernant la période qui vous intéresse (2 mois/ 1 mois, juillet ou août).
- Un détail et une présentation de votre travail ou de chaque d'artiste (si vous déposez un projet à plusieurs)
- Un portfolio présentant vos différents travaux (15 visuels max)
- Un CV (incluant les coordonnées postales, téléphoniques et email / un par personne si vous êtes plusieurs).

Votre candidature est à retourner avant le 18 Mai 2024 à :

Ville de Gap - Direction de la Culture - 3 rue Colonel Roux - 05000 GAP

ou nadege.lemoine@ville-gap.fr

Renseignements : 04.92.53.25.22.